

Service Économie agricole et rurale
Unité Territoires, Agro-environnement et Foncier
Affaire suivie par : Amandine BOUHELIER
Tél. : 03 39 59 55 25
ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr

GAEC DES JONQUILLES MARTIN
Mme MARTIN Lætitia
Le Boulois
25140 CHARQUEMONT

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter

Besançon, le **14 JUIN 2024**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Mesdames, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 03/04/2024 et complété le 22/05/2024 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une surface totale de 141ha18a22ca située sur les communes de CHARQUEMONT (25) et DAMPRICHARD (25) au titre de l'installation non aidée de Mme MARTIN Lætitia au sein du GAEC DES JONQUILLES MARTIN, à CHARQUEMONT (25), concernant les parcelles en annexe 1 ci-jointe.

Votre dossier a été enregistré complet au 22/05/2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **22/09/2024** vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par subdélégation,
la cheffe de l'unité territoires, agro-environnement et
foncier,


Emmanuelle REY